

# Les frais du contrat de capitalisation Ebène Capitalisation – Gestion Private Banking\*

Mise à jour : 30/04/2024

Montant minimal de versement initial : 150 000 €  
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

## FRAIS ANNUELS

### A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
  - 0,84% maximum par an
- Supports en unités de compte
  - 0,84% maximum par an

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle PB : commissions prélevées par la banque  
Capital constitué inférieur à 150 000 € :
  - 0,70% TTC supplémentaires pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
  - 0,80% TTC supplémentaire pour le profil « 30-70 »
  - 0,90% TTC supplémentaire pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »
- Capital constitué à partir de 150 000 € :
  - 0,60% TTC supplémentaires pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
  - 0,70% TTC supplémentaire pour le profil « 30-70 »
  - 0,80% TTC supplémentaire pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »

### B) Frais de gestion des unités de compte prélevé par les gestionnaires d'actifs

#### 1/ Gestion libre en gestion Private Banking – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	1,95 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,05 %
Fonds obligations (moyenne)	1,18 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,60 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,66 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,05 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,52 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,62 %

#### 2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle 1,55 %  
*Dont taux de rétrocessions de commissions\*\*\** 0,77 %

### C) Autres frais annuels

*frais forfaitaires*

NA

*frais proportionnels*

NA

**FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)**

Frais sur versement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,5% maximum</li> </ul>	
Frais de changement de modes de gestion		0%
Frais d'arbitrage		
Gestion libre		
- proportionnels ou forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,25% dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage en sortie de supports en unités de compte et Sécurité en Euros,</li> <li>• 0,75% s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage à destination de supports en unités de compte et Sécurité en Euros,</li> <li>• 0,5% dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte</li> <li>• 0,5% supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI</li> </ul>	
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,5 % des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains</li> <li>• <b>Gratuit</b> pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif</li> </ul>	
- Nombre d'arbitrages gratuits par an		0
Arbitrages en Gestion sous Mandat Plurielle PB :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gratuits</b> pour les arbitrages réalisés dans le cadre du mandat</li> </ul>	
Frais de transfert sortant vers un autre produit		0%
Frais sur les versements de rente*****		1,50%
Frais de rachat		0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.